

et des maîtres d'école de son diocèse, la traduction d'un traité écrit en latin par Jean Gerson, lequel était destiné à l'instruction du simple peuple. Les Commandements de Dieu et de l'Eglise qui se trouvent dans ce livre, sont, sauf quelques légères variantes, tels qu'on les dit encore aujourd'hui.

Une victoire brillante avait été remportée par les Français contre les Vénitiens qui s'étaient parqués auprès de Trevi. Lyon en apprit la nouvelle le 17 mai 1509; le dimanche suivant (20 mai), on appendit, pour les montrer au peuple, dans l'église de Saint-Jean, l'enseigne et le guidon des Vénitiens qui étaient « merveilleusement beaux et bien dorez sur drap de soye rouge à la devise de saint Marc. » Il y eut, à cette occasion, une procession générale où furent déployées toutes les bannières de la ville. On se rendit à Saint-Just où M. de Lessart fit un sermon. Au retour, la reine se plaça devant la cathédrale pour voir défiler la procession. Le soir, il y eut des feux de joie sur toutes les places, et le feu de la ville fut tiré sur le pont de Saône.

Le 17 avril 1510, M. de Rohan revint à Lyon. A sa première entrée, dans la crainte de déplaire à la reine, on ne lui avait fait aucun présent. Cette fois, moins méticuleux, le Consulat, en considération des grands biens qu'il avait faits à la ville et des aumônes qu'il avait distribuées avec profusion aux pauvres et aux hôpitaux, lui offrit deux pots d'argent du poids de 38 marcs 4 onces qui furent achetés de Claude de Laurencin, au prix de 400 livres. On y avait fait graver les armes et l'émail du prélat, et on les avait remplis de Malvoisie (1).

Le 23 du même mois, il y eut, à l'occasion de la paix entre la France et l'Angleterre, une procession générale, qui partit de la cathédrale pour se rendre aux Cordeliers. M. de Rohan y assista avec tout son clergé.

Le 25 mai suivant, mourut, au couvent des Célestins, le cardinal George d'Amboise, vivement regretté du roi qui assista à ses obsèques avec toute sa suite. L'illustre diplomate avait été

(1) Les deux pots contenaient huit simaises qui furent fournies par l'apothicaire, Nicolas Naton, au prix de 15 sols la simaise.